

Publicité préalable à la décision de transfert d'EURONEXT PARIS sur ALTERNEXT

Paris le 12 janvier 2010 - communiqué 2010/01

Le Conseil d'Administration de la société CEREP qui s'est réuni le 12 novembre 2009 a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 15 janvier 2010 à l'effet de lui proposer d'approuver le projet consistant à demander à NYSE EURONEXT la radiation des titres de CEREP des négociations sur EURONEXT PARIS et leur admission concomitante aux négociations sur ALTERNEXT. La Société CEREP réunit les conditions d'éligibilité requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros.

Notre présence sur EURONEXT PARIS nous contraint à observer une réglementation lourde et inadaptée à la situation de notre Société sans offrir d'avantage particulier en termes de valorisation ou de liquidité du titre. Ainsi, le transfert de nos titres d'un marché à l'autre devrait simplifier le fonctionnement de notre Société et alléger nos coûts.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur certaines conséquences d'un tel transfert :

- La protection des minoritaires, en cas de changement de contrôle, est assurée sur ALTERNEXT au moyen de la seule procédure de garantie de cours qui impose à l'acquéreur d'un bloc, lui conférant plus de 50 % du capital ou des droits de vote, de désintéresser tous les actionnaires. Les autres mécanismes d'offres publiques obligatoires ne s'appliqueront aux sociétés dont les titres auront été transférés que pendant un délai de trois ans à compter de la date de radiation d'EURONEXT PARIS. (Notamment : offre publique obligatoire et offre de retrait obligatoire).
- En termes d'information financière, notre Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels, un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes. Elle diffusera également, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre, un rapport sera dispensée, notamment, de la diffusion des comptes semestriels dans le délai de deux mois. Elle sera également dispensée d'établir et de diffuser un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.
- Notre Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours.

Code ISIN FR0004042232

Euronext Paris

Euronext - Valeurs locales

Cerep SA
155 boulevard Haussmann
75008 Paris
France
tel + 33(0)1 45 64 44 60
fax +33(0)1 45 64 44 64
e-mail: fincom@cerep.fr
www.cerep.com

Le calendrier simplifié indicatif du transfert est le suivant :

DATES RETENUES	DÉLAIS	EVENEMENTS
Jeudi 12 novembre 2009	AGO – 35 jours	Décision du Conseil d'Administration de soumettre à l'Assemblée le projet de transfert et arrêtant le rapport motivé.
Mardi 12 janvier 2010	Transfert – 2 mois	Information du public relative au projet de demande d'admission.
Vendredi 11 décembre 2009	AGO – 35 jours	Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour statuer sur une résolution spécifique au vu d'un rapport motivé délivrant l'information requise.
Vendredi 15 janvier 2010	AGO	Vote favorable de l'Assemblée Générale Ordinaire et délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration.
Mardi 19 janvier 2010	Conseil d'Administration	Mise en œuvre de la décision de demande de transfert.
Mardi 19 janvier 2010	Immédiat après la décision de transfert	Information immédiate du public de la décision définitive du transfert.
		Demande de radiation des titres d'EURONEXT PARIS et demande de leur admission sur ALTERNEXT.
A compter du 15 mars 2010	Transfert AGO + 2 mois	Admission sur ALTERNEXT.
	Transfert + 3 mois	Recours à un Listing Sponsor.

■ **Contacts**

Sophie Macault
 General Counsel & Corporate Secretary
 Tel. 01 45 64 44 60
 fincom@cerep.fr
 Cerep SA
 155 boulevard Haussmann
 75008 Paris
 France
 tel + 33 (0)1 45 64 44 60
 fax +33 (0)1 45 64 44 64
 e-mail: fincom@cerep.fr
 www.cerep.com
 Code ISIN FR0004042232
 Euronext Paris
 Euronext - Valeurs locales



Cerep a pour mission d'apporter à l'industrie pharmaceutique des services pour la découverte et le développement de nouveaux médicaments. Dans ce but, Cerep a validé des solutions pour réduire le temps et le coût de développement en décelant très tôt les candidats-médicaments les plus prometteurs tout en éliminant très précocement les molécules qui échoueront en développement. La Société a développé un savoir-faire unique s'appuyant sur les technologies de criblage et profilage in vitro et sur une base de données propriétaire – BioPrint® – qui permet de modéliser les effets cliniques des candidats-médicaments à partir de leurs propriétés moléculaires. Les technologies de Cerep bénéficient aujourd'hui à plus de 460 industriels pharmaceutiques ou sociétés de biotechnologies, parmi lesquels les plus grands groupes de l'industrie pharmaceutique.